

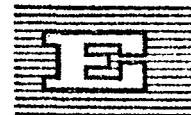
NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.4/534/Add.2
16 avril 1951

ORIGINAL : FRANCAIS



COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Septième session
Point 3 de l'ordre du jour

Distr. double

PROJET DE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX
DROITS DE L'HOMME ET MESURES DE MISE EN OEUVRE
Collaboration entre la Commission des droits de l'homme et
les institutions spécialisées et les autres organes des
Nations Unies dans l'étude des droits économiques, sociaux
et culturels

ANNEXE

Union postale universelle : Lettre du Directeur, en date du 13 mars 1951.

Je m'empresse de vous faire connaître que, l'Union postale universelle n'étant pas directement intéressée dans la question des droits économiques, sociaux et culturels, elle renonce à se faire représenter à la 7e session de la Commission des droits de l'homme. Cependant, il est bien entendu que notre Union reste à votre entière disposition pour vous fournir toutes informations à ce sujet et qui rentreraient dans le cadre de son activité.